

AMBULANCIER

FORMER AUX MÉTIERS DE L'HUMAIN



Le CFA Sanitaire et Social vous accompagne à la recherche d'un employeur :

- Information collective
- Entretien individuel
- Atelier CV et lettre de motivation.
- Simulation d'entretien d'embauche
- Positionnement sur des offres collectées

L'ambulancier assure, sur prescription médicale ou en urgence, la prise en charge et le transport des patients dans un véhicule adapté à leur état.

QUELS EMPLOYEURS?



Principalement les Entreprises de transports Sanitaires (ETS) privées, mais aussi les établissements de soins disposant d'un service de transports sanitaires ou de brancardage

PARTENAIRE



LIEU DE FORMATION

▶ MONTPELLIER





Être âgé de moins de 30 (sans limite d'âge pour les personnes ayant une reconnaissance travailleur handicapé). Avoir suivi et validé la formation auxiliaire ambulancier.

Peuvent se présenter aux épreuves de sélection les candidats disposant :

- D'un permis de conduire français de plus de 3 ans (ou 2 ans si conduite accompagnée) et en état de validité
- De trois attestations médicales différentes : - une attestation préfectorale d'aptitude à la conduite
- un certificat de non contre-indication délivré par un médecin agrée par la DDCS
- un certificat de vaccinations avec les vaccinations à jour.

POURSUITE D'ÉTUDE



Aide soignant - Infirmier

LE FINANCEMENT



art. 11 Code du Travail / Loi n°2018-771 : La formation est gratuite pour l'apprenti et son représentant légal.

PLANNING DE L'ALTERNANCE



semestre 1:3 jours employeur / 2 jours formation théorique (jeudi et vendredi) semestre 2:2 jours employeur / 3 jours formation théorique (lundi, mardi et mercredi)

métier aujourd'hui me permet de m'épanouir, de développer

LE CONTENU DE LA FORMATION

- dans toute situation d'urgence, assurer les gestes adaptés à l'état du patient apprécier l'état clinique d'un patient
- respecter les règles d'hygiène et participer à la prévention des la transmission des infections utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients • établir une communication adaptée au
- patient et à son entourage assurer la sécurité du transport sanitaire rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins organiser les activités professionnelles dans le respect des règles et des valeurs de la profession







